

OPEN SARTHE ELITE JEUNES 2025-2026

Article 1 : Conditions de participation

L'open est une épreuve sur sélection. Critères de sélection :

- 1°) Le Classement F.F.T.T. (Prise en compte des points licence du début de saison : 4 juillet)
- 2°) A nombre de points égal, le ou la plus jeune est prioritaire.

Article 2 : Déroulement :

Article 2-1 : L'épreuve se déroule sur une journée sur 24 tables en début de saison (voir calendrier).

Article 2-2 : 6 tableaux sont organisés avec 16 joueurs par tableau avec classement intégral.

Obligation de participer dans sa catégorie.

Poules de 4 : 1^{er} de poule places 1 à 8, 2^{ème} et 3^{ème} barrage et 4^{ème} places 9 à 16

Article 2-3 : Si le nombre de joueurs dans un tableau est insuffisant, le Comité se réserve le droit d'annuler ou modifier ce tableau ou de le remplacer par une autre catégorie.

DIMANCHE 14 SEPTEMBRE : Les tableaux jeunes sont mixtes

- TABLEAU JUNIORS (Garçons et filles) - les 16 meilleurs inscrits aux points Classement.
- TABLEAU CADETS (Garçons et filles) - les 16 meilleurs inscrits aux points Classement.
- TABLEAU MIMINES. (Garçons et filles) - les 16 meilleurs inscrits aux points Classement
- TABLEAU BENJAMINS 2 (Garçons et filles) - les 16 meilleurs inscrits aux points Classement
- TABLEAU BENJAMINS 1 (Garçons et filles) les 16 meilleurs inscrits aux points Classement.
- TABLEAU POUSSINS (Garçons et filles) les 16 meilleurs inscrits aux points Classement.

Les parties se font au meilleur des 5 manches.

Article 3 : Récompenses

- Dans chaque tableau, coupe au premier, médailles aux 2^{ème} et 3^{ème}
- Une carte cadeau pour chaque aux 3^{er} de tableau et pour la 1^{ère} féminine de chaque catégorie
- Médaille de participation pour Poussins / B1 /B2
- Challenge Club (Points attribué en fonction des classements).

Article 4 : Sanctions :

- Tout qualifié ayant confirmé sa participation à l'épreuve se verra infliger une sanction si :
- Forfait à partir du jeudi soir précédent l'épreuve : amende de 25€.
- Forfait non excusé le jour de l'épreuve : amende de 25€ plus perte de sa première partie.

Un certificat présenté ou raison exceptionnelle annuleront ces sanctions.